

Règlement Intérieur

Vous venez de vous inscrire ou d'inscrire votre enfant. Nous vous remercions de votre confiance et attirons votre attention sur ce règlement intérieur indispensable à notre vie associative.

Article 1 : INSCRIPTION

L'inscription s'effectue lors du forum ou à l'issue du premier cours (cours d'essai) en fournissant les pièces suivantes :

- Le bulletin d'inscription est à remplir intégralement (date de naissance, adresse, horaires des cours), daté et signé par l'élève et son représentant légal. **Les numéros de téléphone (domicile et travail) et l'adresse mail CORRECTEMENT rédigés sont à communiquer obligatoirement pour pouvoir prévenir en cas d'accident ou d'annulation de cours, et pour toute information.** « Isannabelle Danse » s'engage à ne pas les divulguer.
- Le règlement intérieur daté et signé par l'élève et son représentant légal (si mineur),
- Un certificat médical de moins de trois mois attestant de l'aptitude de l'élève,
- Une photo d'identité,
- Le paiement de l'adhésion et de la cotisation en une ou 3 fois par chèque.

Article 2 : REGLEMENT DES COURS

L'inscription au cours de « Isannabelle Danse » engage financièrement l'élève pour l'année :

- **L'Adhésion** à « Isannabelle Danse » : Elle est à régler lors de l'inscription.
- **Le Règlement** : par un (septembre) ou trois (septembre, octobre et novembre) chèques à l'ordre d'Isannabelle Danse.

Article 3 : Tenue

Collant sans pieds ou leggings, tee-shirt, chaussons de jazz souples (facultatif), cheveux Attachés

Article 4 : Assurance

Conformément à la réglementation en vigueur, l'association isannabelle danse est couverte par une assurance à responsabilité civile.

Article 5 : Consignes pendant les cours

L'élève doit assister régulièrement aux cours et en respecter strictement les horaires.

Vous devez vous assurer de la présence dans les locaux du professeur avant de laisser votre enfant dans les vestiaires. De même, nous attendons des parents qu'ils reprennent leurs enfants dès la fin du cours afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours suivant.

Association Isannabelle Danse

7, Rue Juliette Drouet, 94260 FRESNES / ✉ isannabelledanse@gmail.com / 🌐 isannabelledanse.fr

Les parents ne pourront assister au cours qu'exceptionnellement et après accord du professeur.
Les élèves doivent avoir une attitude correcte et respectueuse entre eux ainsi qu'envers le professeur.

L'association Isannabelle danse ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou de dégradation.

Article 6 : Stages

Des stages de danse enfants et adultes pourront être organisés pendant les vacances scolaires et week-end. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Article 7 : Spectacle

Dans la mesure du possible l'association Isannabelle danse organisera un spectacle tous les 2 ans auquel participeront tous les cours de danse.

La présence des élèves aux différentes répétitions et représentation du spectacle est obligatoire.

La représentation du spectacle sera payante y compris pour les familles et une participation financière sera demandée en fonction des costumes de scène et de l'achat des tissus, accessoires et décors.

L'absentéisme répété et non justifié du danseur entraînera la non participation au spectacle de fin d'année.

Les élèves et les représentants légaux, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées aux répétitions, etc.

Article 8 : Droit à l'image

L'association Isannabelle danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit.

Article 9 : Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à Fresnes, le _____

Signature élève :

Signature responsable légal :